



60^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Débat général : situation des droits de l'homme au Yémen

Genève, le 3 octobre 2025

Déclaration de la Suisse

Madame la Vice-Présidente,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire pour son rapport sur l'assistance technique fournie à la Commission nationale d'enquête au Yémen et appelle toutes les parties prenantes à en appliquer les recommandations.

La situation humanitaire et de droits de l'homme s'est encore détériorée au cours de la période considérée, notamment les arrestations arbitraires, les restrictions à la liberté d'expression et les atteintes aux droits des femmes et des enfants. Il est impératif que l'aide humanitaire puisse être apportée aux personnes dans le besoin et la Suisse appelle toutes les parties à garantir un accès rapide, sûr et sans entrave.

La Suisse condamne fermement les arrestations et détentions arbitraires de travailleurs de l'ONU, des ONG, et d'acteurs de la société civile, à Sanaa. Elle appelle à la libération immédiate et inconditionnelle de ces personnes. Elle condamne également l'entrée forcée dans les locaux de l'ONU. Conformément à la Résolution 2730 du Conseil de sécurité, le personnel humanitaire, ainsi que leurs locaux et leurs biens, doivent être respecté et protégé à tout moment.

Enfin, seule une solution politique au conflit et le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire jetteront les bases d'un avenir pacifique et prospère pour le pays. La Suisse appelle toutes les parties à poursuivre leurs efforts sous l'égide

de l'ONU pour parvenir à un accord durable. Nous réitérons notre plein soutien à l'Envoyé spécial.

Je vous remercie.